



Statut social du groupe AIRBUS : un accord de méthode

La Direction du groupe AIRBUS a prévu la négociation d'un statut social commun pour ses 50 000 salariés français. Le calendrier de cet accord prévoit, d'ici 2024, la renégociation de tous les accords qui régissent les conditions de travail des salariés du groupe. Dès cette année au dernier trimestre, la prévoyance/santé (avec la complémentaire IPECA) et les congés sont au programme. La CGT, qui demandait des moyens pour informer/échanger avec les salariés tout au long de cette négociation n'a pas été entendue. **Elle n'est pas signataire de l'accord de méthode.** Un des gros sujets de négociation concernera les classifications, afin de mettre en place une qualification ne s'appliquant plus aux salariés mais uniquement à leur poste de travail. En cas de signature, cela se traduirait par un paiement au poste, avec une rémunération parfois à la baisse en fonction du poste occupé et la fin des progressions automatiques avec mise aux minima : **attention danger !**



CSE Central ADS: le suivi économique de l'entreprise

La CGT a de nouveau interpellé la Direction sur le risque de perte de compétences lié au PSE et aux nombreux départs de salariés exaspérés du niveau de la politique salariale ou du déménagement forcé en conséquence de la fermeture du site de Bezons. La CGT a demandé officiellement une réouverture des négociations salariales, ce qui a été refusé.

CSSCT ET CSE Toulouse : des risques majeurs dans les salle blanche à AstroLabe

Un élu CGT avait posé mardi 21 septembre 2021 une **alerte pour danger grave et imminent en raison du risque anoxie** (asphyxie en cas de fuite d'azote remplaçant l'oxygène dans l'air ...et dans les bronches). En effet il avait été découvert un système d'alarme dont le seuil de déclenchement n'était pas réglementaire et dont les câbles étaient débranchés. La Direction a été obligée de mettre en œuvre les demandes de la CGT sur les inspections et les tests de tous les systèmes d'anoxie du site dorénavant en cours de vérification. Le sujet sur la gestion de ce risque anoxie a été adressé en CSE. La CGT y restera très vigilante.

Négociation nationale complémentaire retraite : hold up sur nos points

Négoциé à la hussarde pendant les vacances d'été, un accord sur la retraite complémentaire du privé – l'AGIRC-ARRCO – vient d'être signé par le Medef, la CFDT et la CFTC.



Parmi les critères de suivi de l'équilibre financier de l'AGIRC-ARRCO figure le maintien d'une réserve représentant en permanence 6 mois de versement de pension. Suite à la crise liée à la pandémie, les réserves devraient passer en-dessous de ce seuil à l'horizon 2029. Alors que la raison d'être des réserves est leur mise à contribution pour maintenir les prestations en cas de retournement de la conjoncture, les signataires ont a contrario décidé de les sanctuariser en diminuant les droits de chacun d'entre nous !

Quand un cadre né en 1956 partait en 2020 avec 68 % de son dernier salaire sous forme de pension, son homologue né en 1996 ne percevra en 2062 que 51 % de son salaire de fin de carrière. Pour les femmes, la chute sera proportionnellement moindre (-11%) en raison de salaires de fin de carrière moins élevés. (Source : AGIRC-ARRCO).

La valeur « de service » du point de retraite décroche de l'inflation.

La valeur « de service » correspond au montant annuel de pension auquel un point donne droit. Multipliée par le nombre de points acquis au cours de la carrière, elle détermine le montant de la pension.

Si année après année la valeur « de service » n'est pas au minimum indexée sur l'évolution des prix, ce sont les pensions en cours d'acquisition qui perdent, avant même le départ en retraite, du pouvoir d'achat !

En 2021 et 2022, en application de cet accord minoritaire, la valeur « de service » du point va perdre 1 % de pouvoir d'achat alors que le montant moyen de nos pensions a déjà diminué de 18 % entre 2011 et 2019 contre 8 % pour les autres salariés (Source : AGIRC/ARRCO).

CSE Toulouse et Elancourt : le bilan social sans chiffres

La direction a présenté aux élus CSE le **bilan social**, au nouveau format issu de l'accord groupe sur les données économiques et sociales. Toutes les organisations syndicales se sont scandalisées de la **disparition des éléments liés à la rémunération**. Cette disparition est pourtant prévue par l'accord de groupe signé par ces mêmes organisations syndicales et que la CGT avait dénoncée car en dessous du minimum prévu par la loi. La CGT demande donc à ces organisations syndicales de dénoncer leur signature afin de revenir à la loi.



Comité Européen : tension sur l'emploi

En Europe dans la BU AIRBUS DS, les élus au Comité Européen constatent partout les départs des salariés à la suite des plans de suppression d'emploi. Ils sont unanimes pour évoquer les difficultés de tous les sites à produire à cause de la chute des effectifs dans les services support en particulier. Lors de l'AIRBUS Summit de fin septembre, le recrutement de « nouveaux talents » semblait poser problème comme le rapporte cet [article](#). Il semble donc bien complexe d'attirer les « talents » de demain. Pour la CGT, peut-être faudrait-il mieux retenir les talents d'aujourd'hui, en évitant de recourir à des

PSE inutiles, des réorganisations évitables et surtout en offrant aux salariés en France des perspectives d'évolutions salariales motivantes et dynamiques, à l'exact l'opposé de celles que l'on connaît actuellement ?



Négociation de la convention collective : rémunération (déjà) en berne

S'il y avait un concourt Lépine de la régression sociale, nulle doute que l'UIMM (le patronat de la métallurgie) le gagnerait haut la main. Le patronat espère que cette nouvelle convention collective s'appliquera en début 2024 (si elle est signée cette année). Le texte de l'accord, dans l'état actuel des négociations, prévoit des minima sans tenir compte de l'inflation réelle d'ici sa date d'application.

Sur la partie santé-prévoyance, l'UIMM a osé demander le **rétablissement d'un jour de carence** « pour responsabiliser les salariés sur leurs arrêts de travaux ».

La CGT, qui défend toujours une **convention collective porteuse d'un haut niveau de garantie sociale pour les salariés de la branche ira manifester, le 25 novembre 2021, devant le siège de l'UIMM avenue de Wagram à Paris.**

Comité Européen : retour sur les résultats du 1^{er} semestre

Les résultats du groupe AIRBUS, annoncés à la presse en juillet atteignent des sommets. La marge sur six mois atteint plus de 2,2 milliards d'euros. La rentabilité opérationnelle fait un bond impressionnant et dépasse 10%. Les chiffres de la BU ADS annoncés en comité Européen sont en ligne avec cette performance globale avec des prises de commandes supérieures à celles attendues, un EBIT rapporté en avance et un chiffre d'affaire en ligne avec les prévisions. Pour la CGT, la crise conjoncturelle, liée à la crise sanitaire touche très peu notre entreprise, de plus en plus rentable. Mais pour les salariés, c'est tout de même beaucoup moins rose, avec un pouvoir d'achat largement amputé par des politiques salariales au rabais et une inflation galopante.